

pagné du Cardinal d'York, & de nombre d'autres Cardinaux & Prélats. Le zèle infatigable de Sa Sainteté ne diminuë rien de la bonne santé dont elle continuë à jouir, ni de ses travaux Apostoliques pour l'édification du peuple Chrétien. Elle vient encore de lui laisser, dans un savant ouvrage sorti de sa plume, un monument éternel des peines qu'elle prend pour l'instruire. C'est un Exposé de tout ce qui a quelque rapport avec le Jubilé de l'Eglise, un détail des obligations qu'il exige, & l'esprit de Religion qui les sanctifie. Désirant, d'ailleurs de supprimer, autant qu'il est possible, ce qui peut être un sujet de profanation pendant la circonstance de ce Jubilé, elle a fait expédier à tous les Gouverneurs des Villes de l'Etat Ecclésiastique, des Lettres circulaires, par lesquelles il leur a été défendu de permettre que l'on y représentât, durant le Carnaval, aucun Opera, ni Comédie, ou autres Pièces de Théâtre. Comme ces sortes de spectacles sont en *Italie* un des principaux délassemens de la Noblesse, plusieurs Villes ont fait des représentations sur ce sujet, en priant Sa Sainteté de permettre au moins la représentation des Pièces spirituelles; mais elle est demeurée ferme à ne vouloir rien retrancher de cette défense, qui a dû être ponctuellement observée.

Comme le Pape a aussi extrêmement à cœur de conserver dans *Rome* les anciennes statues de marbre & de métal, ainsi que les Tableaux des plus fameux Peintres, qui sont un des plus précieux ornemens de cette Ville, la sortie en a été défenduë sous des peines très-rigoureuses par un Edit que Sa Sainteté a rendu à cet effet au mois de Janvier dernier, & dont elle a recommandé au Cardinal Secrétaire d'Etat d'apporter la plus grande